

**Monsieur le Président de la Chambre
Régionale des Comptes des Hauts de
France
14 rue du Marché au Filé
62012 Arras Cedex**

Haisnes, le 02 décembre 2022

LRAR N°1A 194 432 2620 5

Référence : DD/PhD/MH

**Objet : Réponses aux observations définitives
relatives aux contrôles des comptes et de la gestion
du syndicat intercommunal à vocation multiple de l'Artois**

Monsieur le Président,

Par délibération du 14 octobre dernier de la Chambre, vous m'avez notifié le rapport d'observations définitives portant sur le contrôle des comptes et la gestion du syndicat intercommunal à vocations multiples de l'Artois pour la période de 2018 jusqu'à la période la plus récente.

Je vous prie de bien vouloir prendre note des précisions suivantes :

✓ **S'agissant de la recommandation n°1 :**

Le SIVOM procède actuellement à la refonte de ses statuts, pour ce faire il s'est appuyé des services d'un cabinet conseil auprès du cabinet Ernst & Young. En parallèle les techniciens du SIVOM animent des conférences des Maires dont les objets portent sur l'information auprès des Maires sur les limites juridiques des statuts actuels et une projection des futurs statuts issus de questionnaires de positionnement. Depuis le mois de septembre deux conférences des Maires ont eu lieu permettant de dessiner les contours d'un syndicat à la carte répondant aux attentes des Maires du SIVOM.

Le SIVOM de l'Artois ambitionne la présentation des nouveaux statuts, au comité syndical, pour le printemps 2023.

✓ **S'agissant du point 2.2 relatif à l'organisation des services :**

Le SIVOM de l'Artois a procédé à la rédaction d'un règlement intérieur pour le fonctionnement de ses services, celui-ci sera présenté lors du comité syndical du mois de décembre 2022.

Tél : 03 21 74 81 74 / Fax : 03 21 74 81 79

✓ **S'agissant du point 2.2.3 relatif aux conditions d'utilisation des véhicules :**

Le comité syndical a clarifié les conditions d'utilisation des véhicules par délibération et par arrêté du président quant aux postes autorisés à être doté d'un véhicule de remisage à domicile.

✓ **S'agissant du point 2.2.4 relatif au temps de travail :**

Le SIVOM de l'Artois a procédé à la régularisation et l'encadrement du temps de travail, des ARTT et des congés par le biais de l'écriture de son règlement intérieur et de la modification des modalités d'enregistrements des éléments sus mentionnés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,



Dominique Delecourt